

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1242

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

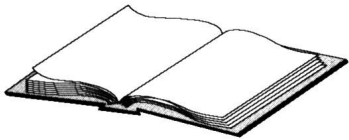
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



NOTE DE LECTURE

Un livre pour notre temps

RÉFÉRENCE

Pour une histoire des gens sans Histoire. Ouvriers, exclus et rebelles en Suisse, 19e-20e siècles, Lausanne, 1995, Editions d'en Bas.

Textes réunis et présentés par Jean Batou, Mauro Cerutti et Charles Heimberg.

(jcf) L'histoire sociale ne fait plus recette aujourd'hui. C'est du moins ce qu'indiqueraient les titres publiés et les sujets de mémoires et de thèses universitaires. Le discrédit du marxisme y est bien sûr pour quelque chose, encore qu'il ait contribué à libérer le domaine de l'historien du carcan de l'idéologie. La voie est donc libre pour un nouveau qui apparaît d'autant plus nécessaire que nous côtoyons maintenant chaque jour la question sociale dans les villes de notre pays. Mais est-ce bien la même question sociale que celle qui se posait à l'âge de l'industrialisation triomphante?

Ce problème sous-tend les contributions recueillies dans l'ouvrage offert à Marc Vuilleumier pour ses 65 ans, de façon certes inégale. A côté de travaux bien documentés mais enfermés sur eux-mêmes et leur langue de bois, certaines contributions telles celles de Brigitte Studer (*Genre et classe dans le mouvement ouvrier*) et Jakob Tanner

(*Klassengesellschaft und Sozialstatistik in der Schweiz*) ouvrent les portes à des approches nouvelles du social et permettent de mesurer l'importance du travail de renouvellement accompli ces vingt ou trente dernières années. D'autres auteurs reprennent des sujets plus classiques, mais les traitent avec érudition et rigueur, des qualités qui caractérisent les travaux du récipiendaire, comme Mauro Cerutti (*L'immigration italienne en Suisse dans le contexte de la guerre froide*), Sébastien Guex (*A propos des gardes civiques et de leur financement à l'issue de la première guerre mondiale*) et Marc Perrenoud (*Entre la charité et la révolution, les comités de chômeurs dans le canton de Neuchâtel*).

Finalement, l'ensemble des sujets abordés fait la démonstration que les problèmes sociaux et culturels sont toujours à la fois régionaux et internationaux et que ces ouvriers, exclus et rebelles, dont on parle, étaient à leur époque des Suisses en Europe. Les ouvertures méthodologiques, les nouveaux objets inventoriés ici sont autant de signes d'espoir. Ecrire l'histoire des luttes du passé, ce n'est pas cultiver sa nostalgie, comme le répètent, y compris dans nos universités, les cuistres technocratiques. C'est soutenir l'espoir dans la justice et la liberté humaine. ■

FORUM

COURRIER

L'immaturation du dossier des 40 tonnes chez DP même

«Dans son numéro 1240, DP aborde la question de l'éventuelle adhésion de la Suisse à l'Union européenne à travers trois dossiers concrets, le coût financier, la libre circulation des personnes et les transports routiers. Rien à dire à propos des deux premiers points. En revanche, au sujet des camions de 40 tonnes, le dérapage est complet, pour les deux raisons suivantes:

- Le maintien de la limite des 28 tonnes en transit par la Suisse est réglé par «l'Accord de transit» signé par l'Union européenne et valable jusqu'en 2005. La crédibilité d'un partenaire à un contrat se mesure à sa capacité de respecter ses engagements. C'est vrai pour la Suisse (réaliser les transversales ferroviaires alpines), comme pour l'Union européenne (accepter la limite des 28 tonnes). Si le Conseil fédéral, pour complaire à l'Union européenne, libérait celle-ci de ses engagements, l'effet serait désastreux, entre autres pour la cause européenne, au sein de l'opinion publique allemande. Toute idée d'adhésion serait ainsi renvoyée aux calendes grecques.

- L'initiative des Alpes a été acceptée par le peuple le 20 février 1994, en même temps que son complément logique, la taxe poids lourds à la prestation. L'initiative des Alpes doit entrer

en vigueur en 2004. Pour le moment, elle n'est pas en vigueur et cette échéance n'est pas proche, si l'on en juge par l'extrême timidité du Conseil fédéral pour introduire la taxe poids lourds à la prestation décidée par le peuple. Dans ces conditions, vouloir lever maintenant la limite des 28 tonnes au nom de l'initiative des Alpes, ce serait abandonner la proie pour l'ombre.

Pour l'avancement de la cause européenne en Suisse, ces deux raisons sont suffisantes pour démontrer que, dans les cinq ans qui viennent au moins, il est urgent de ne pas toucher à la limite des 28 tonnes. Il est donc tout à fait logique pour les conseillers nationaux pro-européens qui souhaitent l'ouverture de négociations à court terme, tout en préparant le terrain pour une décision positive du peuple, d'en rester à cette limite.

Il ne faudrait pas que DP oublie que le peuple décidera finalement.» ■

Michel Béguelin

N.B. Titre de l'auteur

En bref

Remise en question de Pestalozzi 250 ans après sa naissance. C'est ainsi que certains prétendent qu'il a été popularisé comme «un saint-instituteur radical» (freisinniger Schulmeisterheilige) d'où l'oubli de ce qu'il fut en réalité. D'autres ont rappelé qu'il a été le seul citoyen de la Confédération fait citoyen d'honneur français par la Révolution.